

## ASSURANCES DE BELFIUS DIRECT ASSURANCES

### Informations précontractuelles

Nous vous invitons à lire la fiche produit dans laquelle vous trouverez les informations relatives au champ d'application et aux garanties des assurances de Belfius Direct Assurances.

#### Durée du contrat

La durée de votre contrat d'assurance est fixée dans les conditions particulières. Elle ne peut excéder 1 an. À chaque échéance annuelle, le contrat est reconduit tacitement pour des périodes consécutives de 1 an, sauf si Vous-même ou Nous-mêmes y renonçons par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre contre récépissé, au moins 3 mois avant l'échéance annuelle.

En ce qui concerne le contrat d'assurance Locataire Homie, celui-ci est conclu pour une durée d'un mois. Il est tacitement reconduit par périodes successives d'un mois. Vous pouvez y renoncer par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé un jour au plus tard avant la date d'échéance mensuelle du contrat. Nous pouvons y renoncer par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé au moins 3 mois avant l'échéance mensuelle.

Pour le produit d'assurance Funérailles, la durée de l'assurance dépend de la durée de vie de l'assuré.

#### Païement

Le paiement se réalisera en ligne au moment de la souscription ou dès réception de notre invitation à payer la prime.

#### Délai de rétractation de 14 jours pour les assurances Non-vie et de 30 jours pour les assurances Vie

En cas de contrat conclu à distance, Vous et Belfius Direct Assurances disposez d'un délai de 14 jours ou 30 jours pour résilier ce contrat d'assurance.

Cela peut se faire par lettre recommandée à la poste à Belfius Direct Assurances, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles ou par e-mail ([serviceclients@belfiusdirect.be](mailto:serviceclients@belfiusdirect.be)).

Ce droit s'exerce sans pénalité et sans obligation de motivation.



### Rétractation émanant du client

Si Vous souhaitez faire usage de ce droit, Vous êtes tenu(e) de le notifier dans un délai de 14 jours ou 30 jours, selon l'assurance souscrite. Ce délai commence à courir le jour de la conclusion du contrat sauf pour les contrats d'assurance sur la vie, pour lesquels le délai commence à courir au moment où Vous êtes informé(e) par nous que le contrat d'assurance a été conclu, ou le jour où Vous recevez les conditions contractuelles et les informations précontractuelles sur un support durable, si ce dernier jour est postérieur à celui de la conclusion du contrat.

Votre rétractation prend effet au moment de la notification (le cachet de la poste faisant foi en cas de notification par lettre).

### Rétractation émanant de Belfius Direct Assurances

Lorsque la rétractation émane de Belfius Direct Assurances, elle prend effet 8 jours après sa notification.

### Paiement de la prime

Si le contrat est résilié par Vous ou par Nous et que l'exécution du contrat avait déjà commencé, Vous êtes tenu au paiement de la prime au prorata de la période au cours de laquelle une couverture a été octroyée. Il s'agit de la portion de prime pour la garantie déjà fournie.

À l'exception du paiement pour la garantie déjà fournie, Nous remboursons toutes les sommes que Nous avons perçues de Vous conformément au présent contrat. Nous disposons à cette fin d'un délai de 30 jours calendrier qui commence à courir:

- › si Vous procédez à la résiliation, le jour où Nous recevons la notification de la résiliation;
- › si Nous procédons à la résiliation, le jour où Nous envoyons la notification de la résiliation.

### Vente sans conseils

La vente du présent contrat d'assurance est effectuée sans conseils de la part de Belfius Direct Assurances.

### Législations applicables

La conclusion en ligne du contrat, en ce compris les informations précontractuelles, sont régies par le droit belge et notamment par le Code de Droit Économique ainsi que par la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.

### Litiges

Tout litige concernant la conclusion, l'interprétation ou l'exécution de ces conditions sera du ressort exclusif des cours et tribunaux belges.

### Plaintes

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter notre service clientèle au 02/244 23 23. Les collaborateurs de Belfius Direct Assurances prendront le temps de vous écouter et de trouver une solution. Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par notre service clientèle? Vous pouvez alors contacter notre département de gestion des plaintes à l'adresse e-mail [plaintes@belfiusdirect.be](mailto:plaintes@belfiusdirect.be) ou par courrier à Belfius Direct Assurances, Département Gestion des Plaintes, Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles.

À défaut de solution, vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeus 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be). Plus d'infos: [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be).

### **Fonds de garantie ou autres mécanismes d'indemnisation (uniquement pour l'assurance Funérailles)**

Belfius Direct Assurances est membre du Fonds de garantie pour les services financiers, situé Avenue des Arts 30 à 1040 Bruxelles (Loi programme du 23/12/2009). Cette protection est limitée à un montant de € 100.000, pour le total de tous les contrats d'assurance sur la vie à rendement garanti de la Branche 21 conclus par le preneur d'assurance auprès de Belfius Direct Assurances.

### **Langue**

La langue applicable au contrat est le français.

### **Coordonnées de l'intermédiaire d'assurances**

Tom&Co, nom commercial de Anistores S.A. – Noordkustlaan 16 A, B3 – 1702 Groot-Bijgaarden, RPM Bruxelles 0681.925.242, intermédiaire d'assurance à titre accessoire de Belfius Insurance SA.

### **Coordonnées de la Compagnie**

Belfius Insurance S.A., connue sous le nom commercial Belfius Direct Assurances, est une entreprise d'assurances dont le siège social est situé Place Charles Rogier, 11 - 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, IBAN: BE94 0689 3935 6414 - BIC: GKCCBEBB.

Elle est agréée en Belgique sous le n° de code 0037 auprès de la Banque Nationale de Belgique, sise boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles.

Belfius Insurance SA, connue sous le nom commercial Belfius Direct Assurances, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, est une entreprise d'assurances belge, autorisée sous le numéro 0037 par la Banque Nationale de Belgique, Avenue Berlaimont 14, B 1000 Bruxelles. IBAN: BE94 0689 3935 6414 - BIC: GKCCBEBB

**Belfius**  
**DIRECT**  
assurances